ORLÉANS
VILLE JARDIN

CULTIVONS notre ville

appel à projets

Renseignements
Courriel : depr@orleans-metropole.fr
Tél. : 02 38 79 26 10

Mairie d'Orléans
Direction de l'Environnement
et de la Prévention des Risques

Espace Saint Marc
5 Place 6 Juin 1944
45000 Orléans

www.participons.orleans-metropole.fr
www.orleans-metropole.fr

Orléans
Mairie

www.bros-communication.com

Orléans
Mairie

Sortez vos outils, faites germer vos idées...

et devenez acteurs d'Orléans Ville Jardin. La Mairie d'Orléans fait appel à votre créativité, vos talents de jardinier ou tout simplement votre envie de nature pour réaliser ensemble des projets inventifs dans votre quartier.

Particuliers, habitants d'une même rue ou d'un même immeuble, familles, collectifs, associations, entreprises, commerçants, établissements scolaires, ...
Participez à cet appel à projets innovant et ouvert à tous !

• **1er profil : les initiatives citoyennes, d'une ou plusieurs familles, d'habitants d'une même rue ou d'un quartier d'Orléans, d'un établissement scolaire (tous niveaux).** Une aide financière à l'investissement à hauteur de 100 % des dépenses, plafonné à 10 000 €TTC par projet dans la limite budgétaire attribuée à cette opération. Le co-financement, autre que par le porteur de projet, est autorisé (entreprises, collectivités, crowdfunding…).

• **2ème profil : les porteurs de projets, structurés en associations loi 1901,** qui souhaitent monter des projets avec une logique d'opération pilote et d'innovation. Une aide financière à l'investissement à hauteur de 80 % des dépenses, plafonné à 10 000 €TTC par projet dans la limite budgétaire attribuée à cette opération. Le co-financement, autre que par le porteur de projet, est autorisé (entreprises, collectivités, crowdfunding…).

• **3ème profil : pour les porteurs de projets de type entreprises ou commerçants,** qui souhaitent développer, sur le domaine public, un projet innovant et expérimental (type démonstrateur durable) même en vue, à termes, d'une éventuelle commercialisation. L'aide de la collectivité se traduira par la mise à disposition du domaine public, support de l'expérimentation à caractère d'intérêt général.

LES CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour que votre projet soit éligible, il faut remplir les conditions suivantes :

1 • Le projet doit être localisé sur la commune d'Orléans et plus précisément sur le domaine public ou sur un site privé ouvert au public sans aucune restriction pour les profils 1 et 2. La mise en oeuvre du projet, son entretien et son suivi seront à la charge du porteur de projet.

2 • Le projet devra respecter le règlement de l'appel à projets et ne pourra en aucun cas porter atteinte aux bonnes mœurs et à l'intégrité des personnes physiques ou morales. Il ne devra pas occasionner de gêne à la circulation ou empêcher l'accès aux propriétés riveraines.

3 • Le projet, avec ses conditions d'aménagement et d'entretien, devra être décrit précisément dans le dossier d'inscription.

4 • Le projet devra être mis en œuvre dans les 2 ans suivant attribution de l'aide et entretenu et animé de manière pérenne par le porteur de projet.

QUELQUES EXEMPLES DE PROJETS POUR VOUS INSPIRER

- Végétalisation d'un espace ou création d'un espace végétalisé : pied de façade, toit, pied d'arbre, « rue verte », jardin de pied d'immeuble
- Mise en œuvre de techniques et formes de jardins innovantes : aquaponie, ferme urbaine, jardin vertical
- Verger, potager, comestibles à partager, légumes anciens
- Préservation de la biodiversité locale et ordinaire
- Land Art, street art végétal ou installation artistique en lien avec la nature
- Aménagement de friches
- Animation culturelle ou pédagogique sur les espaces verts de la commune

Des conseils et solutions pour jardiner sans pesticide sont disponibles sur le site **www.jardiner-autrement.fr**

Des idées pour vous inspirer sur **www.biodiville.org**

Sont éligibles à l'appel à projets « Cultivons notre ville » :

• **des projets de création de jardins urbains :** jardins potagers, jardins verticaux ou sur toit, en aquaponie ou artistiques, créations de land'art ou de street art végétal. La gestion du jardin, l'entretien des plantations et leur renouvellement seront à la charge des lauréats selon les conditions fixées au présent règlement. La Mairie d'Orléans peut financer l'aménagement du jardin, comme les dépenses liées à la création de jardinière en décaissant le sol de l'espace public, l'achat de structures ou grilles pour faire courir des grimpantes sur les façades, l'apport de terre végétale, l'achat d'outils et de plantes, la communication liée au projet,…

• **des projets de création numérique, pédagogique ou artistique :** développement d'applications smartphone, de cartes participatives en ligne ou de pages internet sur la biodiversité urbaine. Dans ce cas, le projet devra décrire quels contenus (textes, illustrations, cartes, etc) seront conçus et animés, sur quels média et pour quelles cibles. La Mairie d'Orléans peut financer le travail d'un graphiste ou d'un webmaster pour créer ces contenus pour un projet retenu. Les créations numériques des lauréats pourront être hébergées et/ou relayées sur le site internet de la Ville.

QUAND ?

Rendez-vous lors des ateliers publics programmés le 21 mars 2019 et tout au long de l'année. Nous vous donnerons toutes les précisions nécessaires pour répondre à cet appel à projets et vous accompagner dans la constitution de votre dossier de candidature. Lieux et horaires de rendez-vous sur **www.orleans-metropole.fr.**

Vous pouvez déposer votre dossier de candidature **jusqu'au 13 juillet 2019.** Le jury désignera les lauréats en septembre 2019.

COMMENT PARTICIPER ?

Remplissez le dossier d'inscription en vous reportant au règlement de l'appel à projets et envoyez-le par mail à **depr@orleans-metropole.fr,** par courrier à **Direction Environnement et Prévention des Risques Place de l'Etape 45000 Orléans** ou déposez-le dans votre **mairie de quartier** ou en ligne sur le site **www.participons.orleans-metropole.fr.**

Land Art dans une friche

Jardin aquaponie

Création artistique

ferme urbaine

Pied d'arbre fleuri

Jardin potager

Toit végétalisé

Pied de façade

Façade végétalisée

Hôtel à insectes